



COMMUNE DE VALERGUES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 05 juillet 2017

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juin 2017.**
Monsieur Eloi Martinez s'abstient car il était absent au conseil municipal du 07/06/2017.
- 2. Contrat Entretien Salle l'Oustau Valergau**
Le contrat d'entretien de la Salle L'Oustau Valergau prend fin en septembre 2017. Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à lancer une consultation en vue de choisir le prestataire qui assurera l'entretien de ce bâtiment public.
- 3. Adhésion au groupement CDG 34 (Centre de Gestion) pour des achats de fournitures EPI (Equipements de Protection individuelle)**
A partir de janvier 2018, le CDG 34 va constituer un groupement d'achats et de commandes d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) qui permettra de faire des économies d'échelle. L'adhésion à ce groupement d'achat est ouverte à toutes les structures territoriales du département, sans frais et sans obligation d'achats à l'issue de la sélection du ou des prestataires.
Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer une convention constitutive du groupement de commandes d'équipements de protection individuelle avec le CDG 34.
- 4. Acquisition parcelles C212-C232-C233-C252**
Les propriétaires en indivision souhaitent vendre les terrains suivants : C212-C232-C233-C252 lieu-dit La Garrigue. Ces 4 parcelles d'une superficie globale de 8 099 m² sont situées en zone naturelle et espaces boisés. La commune propose de les acquérir au prix de 1€/m², soit 8 099 €. Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à se porter acquéreur de ces parcelles au prix indiqué.
- 5. Convention Gendarmerie**
La gendarmerie de Lunel propose la signature d'un protocole d'accord ayant pour objet l'organisation de la fête qui a lieu du 27 au 30 juillet 2017.
Le niveau de sécurisation d'un événement festif est étroitement lié à son degré de préparation. Afin d'améliorer la sécurité des fêtes et de réduire les risques de survenance d'incident ou accident, les parties s'engagent par le protocole et dans le cadre des dispositions de la circulaire préfectorale, à mettre en œuvre les préconisations figurant dans le document :
 - Sensibilisation et information des différents acteurs
 - Respect des arrêtés réglementaires
 - Coordination des forces pour améliorer l'efficacité opérationnelle
 - Désignation d'un élu coordinateur
 - Identification des zones de la fête
 - Action de la gendarmerie
 - Bilan et enseignements.
- 6. Autorisation de recruter un contrat aidé à partir du 15/08/2017**
Il est proposé de pouvoir procéder à un nouveau recrutement pour un contrat de 20 heures hebdomadaires, sur un poste d'agent d'entretien des salles communales à partir du 15/08/2017.
- 7. Maître d'œuvre City Sport**
Suite à l'étude de faisabilité de l'aménagement de « La Plaine des Sports », il vous est demandé de donner autorisation à Monsieur le Maire pour lancer une consultation en vue de choisir un maître d'œuvre qui sera en charge du suivi des travaux d'aménagement de « La Plaine des Sports » (la première étape de ce projet sera la City Sport).
- 8. Indemnité de gardiennage de l'église**
Monsieur le Maire propose de verser à Mr l'Abbé Dumas, pour l'année 2017, l'indemnité prévue pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées (montant annuel de 120,97 euros).
- 9. Décision modificative du budget**



COMMUNE DE VALERGUES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 05 juillet 2017

10. Avenant financier lot 1 Réhabilitation de la Tour de l'Horloge

Les travaux de restauration de l'Horloge sont prévus pour le 18 juillet.

Monsieur le maire informe les élus que l'inauguration de la Tour de l'Horloge aura lieu le 16/09/2017 pendant les Journées du Patrimoine.

Un avenant financier du lot 1 d'un montant de 974,27 € est nécessaire.

11. Extension du restaurant scolaire

En concertation avec les services de l'Agglomération du Pays de l'Or, il avait été envisagé l'extension du restaurant scolaire de manière à donner de l'aisance lors du repas des enfants.

Les services techniques de l'Agglomération du Pays de l'Or ont présenté une esquisse. Il convient donc de faire appel à un architecte. Il vous est demandé de donner autorisation à Monsieur le Maire pour lancer une consultation, dès la rentrée, pour extension du restaurant scolaire et signer tous les documents nécessaires à ce dossier. Une fois le dossier constitué, des subventions seront demandées à l'Etat et au Conseil Départemental. Le dossier complet sera présenté au conseil municipal au cours du 4^{ème} trimestre 2017.

12. Modification du siège Agglomération du Pays de l'Or

Depuis son évolution en Communauté d'Agglomération et le développement de ses compétences, le Pays de l'Or envisage le déplacement, début 2018, de son siège administratif sur le site de l'ESMA : recentralisation du service « Eau et milieux Aquatiques », amélioration du confort pour les agents (en matière de parkings et bureaux) ainsi que pour les élus.

Le Conseil d'Agglomération du Pays de l'Or réuni en séance du 28/06/2017 a délibéré à l'unanimité favorablement.

Selon l'article L 5211-20 du CGCT, les conseils municipaux de chaque commune membre doivent délibérer pour se prononcer sur la modification envisagée.

13. Vœu : soutien à l'inscription de la course camarguaise au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.

14. Vœu : Les conseillers réunis le 05 juillet 2017, prennent acte de la décision du syndicat Mixte Pic et Etang (SMEPE), dans sa séance du 3 juillet, d'étudier sur proposition des délégués de Lansargues Lune-Viel, Valergues et Pays de l'Or, une variante sans déchets Tiers basée sur le traitement exclusif des déchets ménagers et assimilés produits par les EPCI composant le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Ils saluent l'ampleur de la manifestation du 3 juillet 2017 à OCREAL, se félicitent de la position prise à l'unanimité par leurs collègues du Pays de l'Or, le 28 juin dernier, lors du Conseil d'Administration de l'Agglomération.

Souhaitent ardemment que la prochaine DSP réserve l'accueil des déchets aux seules communes du syndicat afin qu'à terme le second four soit fermé.

Un seul four traite 60 000 tonnes. Ainsi les risques sanitaires seraient fortement diminués.

Monsieur Eloi Martinez intervient et souhaite savoir si le projet d'usine de méthanisation sur le territoire du Pays de l'Or évoqué il y a quelques temps par Monsieur Lazerges est toujours d'actualité.

Monsieur François Ducrot souligne que M. Lazerges a évoqué ce sujet lors de son intervention devant le siège d'OCREAL le 03 juillet dernier.

Des informations plus précises seront apportées au conseil dès lors que le SMEPE accepte l'étude d'une variante.

Monsieur le maire indique que le cap à tenir est d'arriver à un seul four, et que le moyen pour y arriver serait de s'orienter vers des techniques nouvelles. Ces pistes seront débattues au sein du SMEPE.

Questions diverses :

- ✓ Contentieux Silvestre : lecture de la décision du maire n° 2017/06/094 du 14/06/2017